



En s'alliant, les deux Vertes Brigitte Wolf (à g.) et Marylène Volpi espèrent mobiliser un nouvel électorat.

Sedrik Nemeth

## Les Verts lancent deux femmes pour les Etats

**VALAIS** Personne ne s'y attendait: il n'y aura pas une mais deux Vertes dans la course aux Etats, Marylène Volpi Fournier et Brigitte Wolf.

**Stéphanie Germanier**  
stephanie.germanier@edipresse.ch

On n'aura jamais vu ça en Valais. Dix candidats au Conseil des Etats. Et surtout, deux femmes. Deux femmes vertes, une dans le bas, une dans le haut, qui s'unissent sur une liste inattendue. Marylène Volpi Fournier et Brigitte Wolf briguent toutes les deux un siège à la chambre des cantons en plus de leur course au National.

Parce que tous les partis envoient leurs témoins dans cette élection très disputée – le PDC reconduit ses deux sortants Jean-René Fournier et René Imoberdorf, le PLR lance Jean-René Germanier, le PS Stéphane Rossini, l'UDC Oskar Freysinger et Franz Ruppen, la Gauche valaisanne Olivier Cottagnoud et le PBD vraisemblablement Jacqueline Bovier – les Verts leur emboîtent le pas. «Cette année, ce sera la guerre des chefs. Nous, nous avons envie de positionner le débat autrement, sur les idées», explique Marylène Volpi Fournier, surnommée le point d'interrogation depuis quelques semaines car sa candidature était attendue mais pas

confirmée. Ce qui n'était par contre pas prévu, c'est la présence de sa colistière Haut-valaisanne, la biologiste et présidente des Verts du haut, Brigitte Wolf.

La hache de guerre enterrée entre le PS et les Verts aurait pu laisser penser que Marylène Volpi Fournier ferait équipe avec Stéphane Rossini. «La proposition a été faite, mais ça ne se fera pas», coupe court Marylène Volpi Fournier, qui n'a pas envie de remettre une couche à la bisbille récente entre les deux formations qui peinent à afficher un front uni malgré leur résolution d'apparementement des listes.

### Pas pour la figuration

En s'alliant, la Verte du bas et la Verte du haut espèrent mobiliser un nouvel électorat et offrir une alternative aux germanophones qui souhaiteraient voter autrement qu'UDC ou PDC, les deux seules possibilités qu'ils ont aujourd'hui s'ils veulent soutenir un siège haut-valaisan. «Nous ne sommes pas là pour faire de la figuration», entonnent en chœur les deux femmes qui croient dur comme fer que le Valais, en tant que poule aux œufs d'or énergétique a un message fort à délivrer à la chambre des cantons. L'énergie, l'économie verte, l'aménagement du territoire, l'égalité des chances, des thèmes clés pour ces prochaines années. «Et nous avons une grande liberté de ton», rappelle aussi Brigitte Wolf qui s'est fait

connaître sur le dossier de l'enfouissement des lignes électriques. «Nous tenons à notre position plus centrée», ajoute Marylène Volpi Fournier, professeure au collège de la Planta et régulière empêcheuse de tourner en rond des huiles politiques du Valais. Elle qu'on a un temps soupçonné de vouloir fonder un parti Vert libéral dans le canton pour séduire les électeurs du centre. «Les Verts valaisans ne sont pas les Verts zurichois ou genevois. Nous sommes conscients des intérêts d'un canton périphérique et alpin comme le nôtre. On peut parler de tout avec nous», continue la Verte. «Même du loup», complète Brigitte Wolf, dont le compagnon est d'ailleurs chasseur.

En danger comme jamais auparavant, la citadelle historique du PDC à la chambre des cantons risque de trembler encore un peu plus désormais. Avec dix candidats, le Valais n'échappera sans doute pas à un ballottage général au terme du premier tour. «Le Valais est un canton comme un autre, il n'y a pas de raison que la conscience écologique s'arrête à Saint-Maurice», lance Marylène Volpi Fournier. «Je le dis sur le ton de la boutade, mais les Verts doublent leur force électorale lors de chaque élection.» Alors tout est possible pour 2011 «qui commémore aussi les 40 ans du vote des femmes», rappellent les deux outsiders dans un clin d'œil. ●

## Encore une épine dans le pied d'Erwin Beyeler

**JUSTICE** Le 11 janvier 2011, le Ministère public de la Confédération (MPC) réussissait un vaste coup de filet contre dix membres des Tigres tamouls dans dix cantons. Ils sont soupçonnés d'avoir forcé des membres de leur communauté à lever des crédits pour financer la résistance armée au Sri Lanka. Seulement voilà, l'opération, décidée par le juge d'instruction fédéral Patrick Lamon, n'aurait été rendue possible que parce que celui-ci aurait obtenu des informations de façon frauduleuse.

Selon l'émission «10 vor 10» de la TV alémanique et le *TagesAnzeiger*, Patrick Lamon aurait indiqué à la Bank Now, une filiale du Crédit Suisse où étaient levés ces crédits, que leurs clients étaient soupçonnés de «blanchiment d'argent dans le cadre de trafic de drogue». Or, tout au long de l'enquête qui a débuté en mai 2009, le MPC n'a jamais soupçonné les Tigres de trafic de drogue. Mais c'est apparemment la seule voie qu'a trouvée le juge Lamon pour lever le secret bancaire sur les données de plus de 90 preneurs de crédit.



Lukas Lehmann

Une affaire de plus à charge du procureur général de la Confédération, Erwin Beyeler.

Le MPC a-t-il inventé des charges, afin de faire avancer une enquête? Devant un tribunal, cela pourrait même compromettre l'accusation: comment, en effet, considérer des preuves obtenues dans ces conditions? C'est une épine de plus dans le pied du procureur général de la Confédération Erwin Beyeler, que l'Assemblée fédérale doit réélire le 15 juin. **Titus Plattner**

## Les proches de Skander Vogt montent au TF



La mort de Skander Vogt aurait pu être évitée, selon ses proches.

telas, le détenu était en effet resté plus d'une heure trente dans sa cellule enfumée. Avant que le personnel ne constate son décès par asphyxie à 3 h 01.

«Le non-lieu de la justice vaudoise n'explique toujours pas pourquoi mon client n'a pas été extrait immédiatement de sa cellule, alors qu'il y avait danger de mort», explique l'avocat des proches, Nicolas Mattenberger. Selon lui, plusieurs éléments du dossier laissent planer un doute sur la culpabilité du personnel présent sur place, cette nuit-là. «S'ils avaient agi autrement, ils auraient pu sauver la vie de mon client.»

L'avocat demande donc le renvoi devant un tribunal pour homicide par négligence. La décision du TF est attendue dans quelques mois. En cas d'échec, le dossier Skander Vogt sera définitivement clos en Suisse. Sauf un éventuel recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

**Dominique Botti**

[www.lematin.ch/skander](http://www.lematin.ch/skander)

Consultez notre dossier consacré à Skander Vogt

## L'UDC ne s'excusera pas pour avoir réuni ses troupes au Grütli

**PROVOCATION** Les gérants du Grütli ont écrit au président de l'UDC, lui demandant explications et excuses. Avec copie au Conseil fédéral.

L'UDC et les gérants de la prairie du Grütli continuent de se défier. Hier, Silvia Bär, secrétaire générale adjointe du parti, a ainsi affirmé qu'il n'y aurait pas d'excuses de leur part.

Annemarie Huber-Hotz, présidente de la Société suisse d'utilité publique (SSUP) qui gère la mythique prairie, a écrit la semaine dernière à Toni Brunner, président de l'UDC, avec copie au Conseil fédéral, à Ueli Maurer et aux

gouvernements des cantons d'Uri et de Schwytz. Elle lui demande de s'excuser pour avoir organisé une sortie des cadres le 27 mai, alors que les lieux sont interdits aux manifestations politiques et que les groupes de plus de cinquante personnes doivent demander une autorisation («Le Matin Dimanche» du 29 mai).

L'UDC a organisé cette excursion pour près de 70 personnes, dont le conseiller fédéral Ueli Maurer, et parle d'une virée «spontanée». Annemarie Huber-Hotz qualifie pour sa part cette manifestation «d'illégal». «Notre règlement est connu et il est valable pour tout le monde. L'UDC doit aussi le respecter et sur-

tout ne pas croire qu'elle peut faire ce qu'elle veut», dit-elle. Elle attend une réponse jusqu'au 8 juin. Que se passera-t-il passé ce délai? Il est peu probable qu'une plainte soit déposée. Aucun dégât n'a été constaté et il ne s'agit que du non-respect d'un règlement.

Hier, l'UDC n'avait pas encore pu prendre connaissance de cette lettre. Selon Silvia Bär, le parti y répondra. «Nous estimons que nous n'avons pas à nous excuser. Nous considérons que le Grütli fait partie de l'histoire suisse. En 1940, le général Guisan n'a pas demandé une autorisation pour y réunir ses cadres», déclare-t-elle. **M. G.**

## L'enquête sur l'affaire Luca a été bâclée

**VALAIS** Un rapport d'une sous-commission du Grand Conseil valaisan estime que l'instruction de l'affaire Luca, du nom de cet enfant retrouvé inanimé à Veysonnaz (VS) en février 2002, a été précipitée et menée avec une curiosité insuffisante, a révélé *Le Nouvelliste*. La première phase de l'instruction avait duré quatre mois. «Une telle brièveté de l'instruction dans une affaire où les conséquences sont importantes humainement et économiquement ne se conçoit pas», écrit la sous-commission. Cette rapidité s'explique par «une curiosité insuffisante et une constitution lacunaire du dossier d'instruction». La sous-commission souligne encore que

«tout indique que l'instruction a été conduite dans une forme de rivalité entre la magistrature et le barreau».

Le rapport sera soumis au Grand Conseil durant la session de juin. Pour rappel, le petit Luca avait été retrouvé partiellement dévêtu, gisant dans la neige. L'instruction avait conclu à la culpabilité du chien. L'an passé, la famille a demandé la réouverture du dossier sur la base d'un dessin du frère de Luca, montrant ce dernier en train de se faire frapper par d'autres enfants. Un expert devra analyser cette nouvelle pièce. Selon ses conclusions, le juge instructeur cantonal décidera de son éventuelle réouverture.

**ATS**